



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 mai 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 150 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

## Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (A/70/559). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 février 2016.

2. Le mandat de la MINURCAT a été établi par la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité et prorogé par des résolutions ultérieures. Il a pris fin le 31 décembre 2010 en application de la résolution 1923 (2010) du Conseil. Les renseignements relatifs à la dissolution administrative et à la liquidation finale des actifs de la MINURCAT figurent dans un autre rapport du Secrétaire général (A/69/596). Le Comité consultatif a consigné ses vues et observations à ce sujet dans le rapport y relatif (A/69/841; voir aussi résolution 69/295 de l'Assemblée générale).

### Structure et présentation

3. En ce qui concerne les changements apportés à la présentation des tableaux 1 et 2 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que les premiers rapports finaux sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix<sup>1</sup> établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/70/560), celui de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (A/70/564) et celui de la MINURCAT.



public (normes IPSAS) étaient présentés par le Secrétaire général durant la session en cours. Les normes IPSAS exigeaient de rendre compte des montants dus par les États Membres (quotes-parts non acquittées) et des dispositions pour éventuelles créances douteuses (créances diverses) qui figuraient dans les rapports finaux sur l'exécution des budgets. **Le Comité consultatif note que les renseignements susmentionnés ne sont pas tous présentés de la même manière dans les rapports finaux sur l'exécution des budgets et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que la présentation soit cohérente dans tous ces rapports.**

## II. Exécution du budget

4. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général donne des informations sur le montant total des recettes et des dépenses et sur le solde du fonds de la Mission depuis sa création, le 1<sup>er</sup> mars 2007 jusqu'au 30 juin 2015, qui montrent que : a) le montant total des recettes et produits s'élevait à 1 587 436 000 dollars, répartis comme suit : quotes-parts mises en recouvrement (1 550 944 000 dollars), intérêts créditeurs et produit des placements (15 246 000 dollars) et recettes accessoires et produits divers (21 246 000 dollars); b) le montant total des dépenses, qui s'élevait à 1 427 704 000 dollars, était compensé par l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (56 149 000 dollars), de sorte que le montant total net des dépenses était de 1 371 555 000 dollars; c) le solde inutilisé des crédits ouverts pour la MINURCAT s'élevait à 215 881 000 dollars, dont 178 165 000 dollars avaient été restitués aux États Membres. Au 30 juin 2015, le solde du fonds s'établissait donc à 37 716 000 dollars. Après déduction des provisions de 3 677 000 dollars constituées pour les quotes-parts non acquittées et les débiteurs divers, le montant de l'actif net indiqué dans les états financiers était de 34 039 000 dollars. Le tableau 2 du rapport, qui résume l'actif, le passif et le solde du fonds montre qu'au 30 juin 2015, les disponibilités étaient de 33 961 000 dollars, soit les liquidités de 50 753 000 dollars moins le passif de 16 792 000 dollars.

5. Le Comité consultatif a reçu les renseignements actualisés ci-après concernant l'actif, le passif et le solde du fonds au 31 décembre 2015.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Liquidités <sup>a</sup>	41 140
À déduire : passif	(7 091)
<b>Disponibilités</b>	<b>34 049</b>
Autres sommes à recevoir	–
<b>Actif net (états financiers)</b>	<b>34 049</b>
Quotes-parts et débiteurs divers (provision constituée conformément aux normes IPSAS)	3 569
<b>Solde du fonds</b>	<b>37 618</b>

<sup>a</sup> Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements.

6. Le Comité consultatif a été informé que le solde de trésorerie disponible du compte spécial de la MINURCAT à restituer aux États Membres avait augmenté pour s'établir à 34 049 000 dollars au 31 décembre 2015 (voir le tableau ci-dessus). Il compte que des renseignements actualisés sur les liquidités, le passif et le solde du fonds seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

### **III. Recommandation**

7. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du rapport final sur l'exécution du budget de la MINURCAT est énoncée au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que soit porté au crédit des États Membres le solde de trésorerie dont le montant a été communiqué par le Secrétaire général à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport.**

---